

PCI Périplan® R 50 Fibré

Enduit de ragréage fibré, de 3 à 50 mm d'épaisseur.

Description

PCI Périplan® R 50 Fibré est un mortier fibré monocomposant, destiné à la préparation de surfaces horizontales intérieures avant l'application d'un revêtement de sol souple ou dur.

Composition : ciment, sables siliceux, dérivés cellulosiques, résine, fibres.

Domaines d'application

- Avant la pose de revêtements en céramique et pierres naturelles, revêtements de sol textiles et plastiques, parquet ou stratifié à coller.
- Sols intérieurs en travaux neufs ou rénovation :
 - planchers en bois rigides,
 - panneaux de particules solidement vissés,
 - supports minéraux : dalle béton, chape ciment, chape anhydrite
 - supports non absorbants : ancien revêtement céramique
 - asphalte coulé.
- Périplan® R 50 Fibré est compatible avec les planchers chauffants, y compris planchers rayonnants électriques.

Propriétés

- Renforcé en fibres, il est adapté aux supports fissurés ou en bois
- Autolissant et pompable pour une grande facilité d'application
- Durcissement rapide : circulable après 3 heures* environ
- Pompable

Caractéristiques

- Plage d'épaisseur de 3 à 50 mm
Attention : sur support bois, revêtements céramiques ou pierres naturelles, l'épaisseur minimale d'application est 10 mm.
- Température de mise en oeuvre de + 5°C à + 30°C
- Taux de gâchage 5,5 à 5,75 l/sac de 25 kg
- Temps de malaxage env. 3 mn
- Temps de repos env. 5 mn
- Durée pratique d'utilisation* env. 30 mn
- Ouverture à la marche* env. 3 h
- Délai de recouvrement*
 - revêtement céramique et moquette env. 1 jour
 - revêtement étanche env. 3 jours
 - parquet env. 7 jours

* à + 23°C et 50% d'Humidité Relative de l'air.

Mise en oeuvre

Préparation du support

- Le support doit être propre, sec, porteur, exempt de poussière et de toute substance susceptible de compromettre l'adhérence.
Le taux d'humidité des supports bois ne doit pas dépasser 6 à 12% en poids.
Le taux d'humidité des panneaux de particules ne doit pas dépasser 10%.
- Appliquer la bande de désolidarisation périphérique PCI Pécitape® Silent.



- Bonne répartition des fibres
- Très grande résistance à la flexion
- Bonne autolissance

CE Selon EN 13813

Couleur

Rouge

Consommation

Environ 1,60 kg de poudre/m²/mm d'épaisseur

Conditionnement

- Sac de 25 kg

PCI Périplan® R 50 Fibré

Choix des primaires

	PCI Périprim®	PCI Périprim® 404	PCI Périprim® Rapid
Supports peu absorbants (bois)		1 : 1*	
Supports absorbants à très absorbants (béton cellulaire)	1 : 1	1 : 2**	non dilué
Supports à base de sulfate de calcium, chapes anhydrites (taux d'humidité résiduel < 0,5%)	non dilué	1 : 1	non dilué
Ancien carrelage, anciennes dalles vinyles		non dilué	

L'humidité résiduelle des chapes anhydrites doit être $\leq 0,5\%$.

* 1 part de primaire pour 1 part d'eau

** 1 part de primaire pour 2 parts d'eau

Mélange et application

- 1/ Verser PCI Périplan® R 50 Fibré dans un seau contenant le dosage minimum en eau (5,5 L).
- 2/ Malaxer à l'aide d'un malaxeur électrique basse vitesse.
- 3/ Adapter le dosage en eau si nécessaire, en restant dans les tolérances indiquées.
- 4/ Après avoir laissé reposer le produit, appliquer PCI Périplan® R 50 Fibré à l'aide d'une lisseuse ou d'une raclette d'égalisation.
- 5/ Utiliser un rouleau débulleur spécial liant hydraulique pour finir de lisser le produit et éliminer l'air emprisonné dans le ragréage (évite la formation de cratères).

Stockage

PCI Périplan® R 50 Fibré doit être stocké dans son emballage d'origine hermétiquement fermé, dans un local sec.

BASF Construction Chemicals France SAS a couvert sa responsabilité civile tant en exploitation qu'après livraison de ses produits par une police d'assurance souscrite auprès de la Compagnie HDI Gerling France. Les garanties de cette police sont complétées par la police "parapluie" responsabilité civile du Groupe souscrite auprès de la société d'assurances HDI Gerling Allemagne.

BASF Construction Chemicals France SAS

Z.I. Petite Montagne Sud - 10, rue des Cévennes
Lisses - 91017 Evry Cedex

Tél. : 01 69 47 50 00

Fax : 01 60 86 06 32

Site Internet : <http://www.basf-cc.fr>

Ces conditions respectées, PCI Périplan® R 50 Fibré a une durée de vie de 6 mois maximum à partir de la date de fabrication.

Précautions d'emploi

- Ne pas ajouter d'eau ni de mortier frais à un mortier ayant commencé à faire sa prise.
- Respecter le taux de gâchage, aucun ajout d'additifs n'est autorisé.
- Plus l'épaisseur de produit appliquée est importante et plus le délai de recouvrement est élevé.
- Nettoyer les outils, pompes et malaxeurs à l'eau immédiatement après usage.
- PCI Périplan® R 50 Fibré ne peut être laissé nu : il doit toujours être recouvert.
- Ne pas appliquer en extérieur.

Consignes de Sécurité

PCI Périplan® R50 Fibré contient du ciment. Le ciment donne une réaction alcaline avec l'humidité ou l'eau de gâchage; des irritations de la peau ou des brûlures des muqueuses (par ex. des yeux) sont dès lors possibles. Danger de dommages graves aux yeux, aussi éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements souillés et se laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Porter des gants de protection appropriés (par exemple gants de coton imprégnés de nitrile) et des lunettes de sécurité ou une protection faciale. Ne pas laisser à la portée des enfants. Faible teneur en chrome VI selon directive 2003/53/CE.

Nos fiches techniques ont pour objectif de vous conseiller d'après nos connaissances les plus récentes, nous nous réservons donc le droit de modifier à tout moment le contenu de celles-ci.

L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques à chaque situation. Pour toute précision complémentaire, nous vous conseillons de prendre contact avec l'une de nos agences BASF Construction Chemicals France.

Conformément à la réglementation en vigueur, nos Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont transmises automatiquement (par courrier postal ou électronique) aux clients livrés.

En dehors de cette situation, contactez votre Chargé de Clientèle pour tout autre besoin de FDS.